

MD/

Préfecture de l'Orne

Cabinet

du Préfet

République Française

Le

ARRÊTÉ

Le Préfet de l'Orne,

Vu les pouvoirs qui lui ont été conférés par M. le Commissaire régional de la République à Rouen,

Vu l'ordonnance du 21 avril 1944,

Vu l'avis, en date du 7 Octobre 1944, de M. le président du Comité départemental de la Libération,

ARRÊTÉ :

Article 1er - Le Conseil municipal de Bellême est dissous.

Article 2 - Il est remplacé, et ce à partir du 20 août 1944, par une délégation spéciale composée ainsi que suit : M. JAMOIS, HERLIN, MAIGNAN, BONON, CHABAUD, Conseillers municipaux, auxquels sont adjoints M. DORISE, PETIT, PRIEUR, LEVESQUE, LHERMITE, TUFFERY, MARTEAU, PETITBON, VAILLANT, HAMELIN, Mme LOCHON.

.....

Article 3 - M. DORISE assurera les fonctions de Maire. Il lui appartiendra de réunir au plus tôt la Délégation spéciale ainsi nommée, en vue de l'élection de son Président.

Article 4 - M. le Sous-Préfet de Mortagne est chargé de l'application du présent arrêté.

Alençon, le 13 Octobre 1944,
Le Préfet,

